L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI MATIN, 17 DECEMBRE 1880. 54me Année.

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 17 DECEMBRE 1880

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Spear et Escoffier, rue Royale, entre Dauphine et Bienville, un grand lot de meubles riches et de choix, miroirs, peintures, etc, etc.

Par H. Stern & Co., au No 35, rue de Chartres bottes, souliers et brodequins.

Eley E B Capsules 1|10 —Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

ATTENTION.

—Les amateurs en quête de bonnes propriétés n'exigeant aucune réparation et très bien situées sont priés de se référer aux annonces publiées ce matin par l'entremise de Jas. F. Guimalt, encanteur; la vente est positive ayant lieu pour effectuer un partage entre les héritiers.

Un mal entendu de la part du Times.

Nous avons cité fidèlement dans notre article de mardi une opinion du *New Orleans Times* sur les tentatives qui se font actuellement pour arriver à un arrangement financier ménageant tout à la fois les intérêts des contribuables et les intérêts des créanciers, et comme l'opinion du *Times* était favorable à un arrangement de ce genre, nous avons publié la plus grande partie de son article pour faire voir uniquement que nous pouvions compter ce journal parmi les journaux disposés à aider à la conclusion de ce précieux compromis.

Certes notre procédé était fort loyal et on ne peut plus flatteur, car il prouvait au *Times* que nous prenions son opinion en grande estime. Quelle n'a donc pas été notre surprise en lisant hier matin dans ce même journal un article, confirmant celui que nous avions traduit et publié, et où cependant il est dit qu'il ne comporte pas le sens que nous lui avons prêté. Qu'on en juge! Voici un extrait de son second article d:

Nous admettons que c'est une tâche herculéenne d'effectuer un arrangement satisfaisant de la dette de ville, mais nous croyons avec confiance que le syndicat de la dette peut l'accomplir s'il s'en occupe sérieusement et s'il suit la bonne voie. *Nous croyons que la dette entière peut être convertie en* $10,000,000 *de bons à* 4 0|0, suivant la manière que nous avons démontrée, et que cela peut être fait avec la sanction et à la satisfaction des créanciers. Si cependant on veut forcer les créanciers à accepter des termes qui ne leur conviennent pas, nous n'aurons plus rien que le chaos dans nos affaires financières."

Cet extrait ressemble exactement aux passages que nous avons cités de l'article précédent du *Times*. Il est aussi en parfait accord avec ce que M. Clinton a dit devant la réunion de conférence à l'hôtel de ville. Il ne s'agit pas là de coercition et nous n'avons pas dit un mot qui put faire croire au *Times* que nous le regardions comme favorable à des moyens de ce genre dans le cas où les créanciers n'accepteraient pas la proposition faite par les délégués de l'association des contribuables. Nous regrettons beaucoup que ce journal ait absolument voulu voir dans notre citation et dans nos commentaires ce qui n'y était pas. Nous l'avons cité avec un certain plaisir, parce que de tous les journaux, c'est le journal qui avait, en tout temps, soutenu avec le plus de persistance et d'énergie tous les bons imaginables, excepté ceux de l'ancienne ville, les bons de 1852, qui étaient cependant ceux qui valaient le plus. On en a la preuve aujourd'hui dans les cotes de la Bourse; nous nous rappelons que le *Times* encourageait de toute sa verve, très féconde, les efforts de M. Jonas, alors avocat de l'administration Pilsbury, pour faire invalider par les cours les bons de 1852, sous le prétexte d'un vice de forme dans la loi qui les instituait.

Nous regardions en conséquence la conversion du *Times*, en faveur d'un règlement equitable et raisonnable, comme une victoire importante et nous nous sommes empressé d'en faire part à nos lecteurs, en présentant cette conversion comme un motif d'espoir de plus dans le succès des négociations futures. Nous persistons dans notre manière de voir, puisque le *Times* persiste lui-même dans l'opinion qu'il a émise dans son article de dimanche dernier. Que pouvions-nous faire de plus loyal et de plus délicat que de traduire fidèlement et de publier cet article tout en le commentant avec scrupule et avec une extrême bienveillance.

On comprendra difficilement que le *Times* puisse traiter de répudiateurs les délégués de l'association des contribuables qui favorisent justement le plan que M. Clinton favorise lui-même! M. Clinton n'est pas répudiateur que nous sachions! Ces délégués consentent à la taxe de cinq mills ou à peu près pour le service de toutes les dettes, et en cela ils se mettent d'accord non seulement avec la loi de 1876 qui comptait que toutes les dettes entreraient dans les bons à prime et qui limitait une taxe d'intérêt pour toutes, mais encore avec la loi de 1880 qui maintient la première pour ceux qui désirent la maintenir, mais qui a soin de dire alors que les 5 mills de taxe seront distribués entre les créanciers de toutes les classes au pro rata de leurs titres respectifs.

Cette opinion est celle de M. Oglesby qui l'a exprimée sans hésitation devant la réunion de conférence à l'hôtel de ville. Est-ce que par hasard M. Oglesby est républicain? Est-ce que M. Kennedy et M. Phelps, qui pensent comme lui, sont républicains?

Les membres de l'association des contribuables sont moins républicains que le *Times* qui voulait qu'on fît banqueroute au bons de l'ancienne ville quand les détenteurs de ces bons ne demandaient aux tribunaux que la simple reconnaissance de leurs titres. Eh bien, les tribunaux ont reconnu ces bons comme valides! M. Oglesby en a fait autant, et M Clinton aussi qui propose de les prendre à 20 pour cent de plus que les bons à prime dans le règlement final de la dette.

Nous appelons, du reste, l'attention de notre confrère sur cet arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis qui vient de décider à propos de la dette de Memphis, 1 que les propriétés d'un usage public ne sont pas saisissables, 2 que les propriétés particulières ne sont pas saisissable non plus pour satisfaction de dettes publiques, que les municipalités ne peuvent les poursuivre pour cela et que le seul recours des créanciers est la Législature, la Législature seule ayant le droit de lever des taxes. Cet arrêt que nous avons déjà mentionné change toute la situation des choses; il rendra les créanciers un peu plus coulants et les disposera un peu mieux à accepter ce qu'on pourra leur donner de bonne foi. La Législature en sera juge, et si cet arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis assure un répit aux contribuables de Memphis, il assure bien mieux un répit aux nôtres par les raisons que voici:

La Législature de la Louisiane a déjà tranché à ce sujet la question des taxes. La loi de 1880 les limite à 5 mille pour le service de toutes les dettes, confirmant en cela la loi de 1876 qui avait adopté la même limite. Il y a plus que cela. La Législature de 1880 a passé une loi pour mettre en vigueur l'article 209 de la constitution qui, *pour tous objets*, limite à 10 mills le maximum des taxes municipales. Quand on présentera à la Cour Suprême des Etats-Unis tous ces décrets législatifs et constitutionnels, est-il supposable qu'elle ne mette pas hors de cour toutes ces questions en disant: Elles sont décidées déjà par vos autorités d'Etat et les plus hautes, et nous n'avons pas à nous en occuper.

Il résulte de cet arrêt, qui est souverain, que le pouvoir de taxer est législatif et ne peut être exercé autrement que sous une autorité législative.

Il résulte encore que les propriétés particulières des individus dans les limites du territoire de la ville ne peuvent être sujettes au payement de dettes de la ville, excepté par voie de taxe.

Cet arrêt a été rendu à l'unanimité contre une décision de la cour de circuit qui avait nommé pour la ville de Memphis un autre receveur et qui avait donné une décision favorable aux créanciers. Cette décision a été infirmée.

La conséquence est que les taxes ordonnées par une cour d'équité (*in chancery*) sur la demande des créanciers de la ville, ne peuvent être collectées par l'instrumentalité de cette cour. Il faut pour cela l'autorité de la Législature. La nouvelle de cet arrêt a causé une grande joie parmi les habitants de Memphis qui se trouvent à l'abri des jugements des cours fédérales à moins qu'ils ne soient soutenus par des décrets législatifs ordonnant la levée des diverses taxes réclamées.

Cet arrêt appliqué à notre situation la libère entièrement de toute charge judiciaire relative à des levées de taxes, et quant à la Législature, qui s'est déjà prononcée 1 pour la taxe constitutionnelle, 2 pour la taxe de 1876 affectée au service des dettes, il n'est pas à supposer qu'elle veuille, quand elle se réunira en janvier 1882, changer rien à ses précédents Statuts. Elle sait très bien, qu'en autorisant les expropriations pour cause de dettes publiques, elle se mettrait en contradiction avec elle-même et avec la Constitution, et que ce ne serait pas là le moyen de se rendre populaire. Ou nous nous trompons fort, ou ce dernier arrêt de la Cour Suprême des Etat-Unis aidera puissamment non au mouvement de répudiation supposé par le *Times*, mais à la conclusion du compromis désiré.

Plan du réglement de la dette.

Proposé par l'association des contribuables à la réunion de conférence dans le salon du maire.

Reconnaissant le devoir d'obéir à la limite constitutionnelle de 10 mills pour tous objets quelconques, et acceptant les clauses et l'esprit de la loi 133 de la session législative de 1880 créant le syndicat de la dette de ville, le comité Exécutif de l'association des contribuables endosse à l'unanimité et recommande aux porteurs de bons, aux créanciers à jugement et au syndicat le plan suivant pour le réglement à l'amiable et final de notre dette de ville.

Aux bons à prime ajouter à leurs cinq années d'intérêt accumulé; à tous les autres bons ajouter leurs cinq années d'intérêt également. A ces montants ajouter les jugements et l'intérêt s'il y en a. Cela fait, convertir tout cela dans les $10,000,000 de bons à 4 0|0, dont l'émission est autorisée par la loi 133 dans ce but.

Voici les détails du plan en question pour les 10 ans. Il faut noter que le principal et l'intérêt vont toujours en diminuant, pendant que le fonds d'amortissement va toujours en augmentant. Nous appelons l'attention sur ce fait qu'une allocation spécifique annuelle de $450,000 en argent doit être faite et qu'il n'y a pas de délicit possible sur ce montant.

Echéances	Année	Pour Cent	Amortissement de la dette.	Appropriation régulière annuelle pour l'intérêt du fonds d'amortissement.	Montant de l'intérêt annuel.	Montant du fonds d'amortissement.	Contingent du fonds d'amortissement de 10 p. c., assessment augmenté au dessus de $100,000,000.
1	1881	4	1 00	450 00	400 00	50 00	1 00
2	1882	4	1 02	450 00	398 00	52 00	1 02
3	1883	4	1 04	450 00	396 00	54 00	1 04
4	1884	4	1 06	450 00	394 00	56 00	1 06
5	1885	4	1 08	450 00	392 00	58 00	1 08
6	1886	4	1 10	450 00	390 00	60 00	1 10
7	1887	4	1 12	450 00	388 00	62 00	1 12
8	1888	4	1 14	450 00	386 00	64 00	1 14
9	1889	4	1 16	450 00	384 00	66 00	1 16
10	1890	4	1 18	450 00	382 00	68 00	1 18
Total			11 00	4,500 00	3,910 00	590 00	11 00

Nous croyons que les valeurs foncières de tout genre monteront rapidement si la taxe est fixée à 10 mills pour tous objets et que l'assessement pour 1881 atteindra $115,000 000, ce qui donnerait à la ville la somme additionnelle de $135,000 pour les dépens courantes et $15,000 ou 10 pour cent, comme fonds d'amortissement contingent pour les porteurs de bons, ainsi qu'il y est pourvu dans notre plan ci-dessus exposé. Un accroissement d'assessement de $50,000,000, donnerait à la ville un accroissement de $450,000 et aux porteurs de bons $50,000 pour leur fonds contingent d'amortissement et ainsi de suite, conformément à notre plan.

Nous estimons que ce plan liquiderait la dette entière de la ville en quarante ans.

C. H. TEBAULT, M. D.,
EDWARD THOMPSON,
JOSEPH BAYLE,
B. SALOY,
JOHN L. BYRNE,
Comité spécial de l'Association des contribuables.

Message ire.

N'ayant pas le temps de traduire le message inaugural du maire, nous tacherons d'en faire comprendre le mérite en quelques mots. Une économie rigide est recommandée sur tous les chapitres et dans tous les départements de l'administration de ville. Les revenus ayant diminué, il faut que les dépenses diminuent aussi.

Le maire aborde sans hésitation et sans difficulté l'article de la taxe et recommande l'observation de la limite constitutionnelle. La taxe de 10 mills doit suffire pour tous objets quelconques, dépenses et intérêts de dette.

Seulement il ne pense pas que les sommes à payer résultant de jugements qui n'étaient pas prévus à l'époque où la constitution a été faite et votée, doivent être prises sur le produit de la taxe de 10 mills. Cette taxe alors ne suffirait pas. Mais sous tous autres rapports, la limite constitutionnelle de la taxe doit être respectée.

Il dit que le devoir des administrateurs de la ville sera d'aider le syndicat dans ses efforts pour arriver à un réglement honorable de la dette avec les créanciers de la ville. Leur adhésion à la limite constitutionnelle de la taxe, et leur respect pour le droit des porteurs de bons à une taxe de 5 mills pour l'intérêt et le rachat, produiront l'impression que l'intérêt sera promptement payé sur toute nouvelle obligation qui pourrait leur être offerte en échange des bons qu'ils ont aujourd'hui.

Ce message est excellent et le maire Shakespear nous paraît homme à remplir tous les engagements pris par lui à l'époque de sa candidature. Il dit seulement que les créances à jugement devront être payées en dehors de la taxe des 10 mills.

Mais le comité des contribuables a pourvu à cela, et leur budget, que nous publions à la hâte, répond à toutes les exigences, sans excéder la taxe des 10 mills.

Le budget, publié dans notre rapport de ville, est celui de M. Glynn qui n'est plus administrateur. Le projet sera modifié dès que cette affaire importante aura été étudiée sérieusement par le nouveau conseil, et dès qu'il sera convaincu qu'une taxe de 10 mils suffit pour tous objets.

OPÉRA FRANÇAIS.

AIDA.

PREMIÈRE REPRÉSENTATION.

Ebloui et profondément ému, au sortir de la première représentation d'Aida, on est obligé de faire un grand effort sur soi-même pour en dire seulement quelques mots. Le dernier acte laisse celui qui vient de l'entendre, sous le coup d'une tristesse poignante qui jette comme un voile de deuil sur la pensée et la fibre musicale.

Comme spectacle, *Aida* est d'une splendeur royale; la mise en scène dépasse tout ce que l'on essaierait d'en dire. Quelle description pourrait jamais en donner une idée? Il y a de ces choses qu'il faut voir, non sur une page de chroniqueur qui raconte, mais de ses propres yeux au théâtre.

Même quand vous n'aimeriez pas la musique, il faudrait assister à une représentation d'Aida ne serait-ce que pour admirer la mise en scène du second acte. Le public de ce soir—nous tirons rapidement ces quelques lignes en sortant de l'Opéra—l'a trouvée si belle, que, dans son enthousiasme, il a voulu que M. De Beauplan vînt en personne recevoir ses félicitations et ses remercîments. Le rideau s'est donc relevé, et le jeune directeur, tenant de sa main droite *Aida*, et de sa main gauche *Amneris*, est venu saluer la salle au milieu d'un tonnerre d'applaudissements.

Nous n'avons pas souvenance que jamais pareil honneur ait été fait à un directeur d'opéra à la Nouvelle-Orléans. En tout cas personne ne l'a plus mérité que M. De Beauplan. Continuons dans cette voie: encourageons-le, non seulement parce qu'il est digne de notre patronage, mais parce qu'en agissant ainsi nous travaillons dans l'intérêt même de notre ville. Si nous retenons M. De Beauplan pour l'année prochaine et d'autres, nous contribuerons puissamment à l'éclat futur et à l'accroissement de la prospérité de notre métropole.

Comme on pouvait s'y attendre, les artistes-rout rivalisé de zèle dans l'interprétation de la grande œuvre de Verdi. Mlle Delprato est majestueusement belle dans ses habits de princesse; elle représente avec noblesse la fille des Pharaons. Elle était en voix; elle a mis à chanter et à jouer le rôle d'*Amneris* un feu qui se ressentait du soleil de l'Egypte. Mme Ambre a soupiré de la façon la plus délicate et la mieux sentie, l'air si simple et si touchant—*O mon pays je ne dois plus te voir*.

M. Utto a donné une valeur remarquable au rôle très court d'*Amonasro*.

Tout le troisième acte, où paraissent, comme principaux personnages, Mme Ambre et MM. Tournié et Utto, a été si bien rendu que le public les a rappelés trois fois de suite.

Le quatrième acte chanté principalement par Mlle Delprato, Mme Ambre et M. Tournié a été admirable. Et quels effets d'orchestration! comme cette grande voix orchestrale, composée de toutes ces voix particulières, qui sortent des instruments, sympathisait avec *Amneris*, *Aida* et *Radames*!

Pour nous, l'orchestration de ce dernier acte peut être comparé à tout ce qu'il y a de plus beau en musique. Verdi semble avoir fait passer une partie de son âme dans chacun des instruments, pour gémir, pleurer et mourir de douleur avec *Aida* et *Radames*, dans l'affreuse crypte qui leur sert de tombeau.

A. M.

THEATRE ST-CHARLES. — Toujours la même chose—même pièce, même troupe, même affluence de monde et même succès, "Hazel Kirke" est décidément la pièce à sensation de l'Amérique et nous croyons sans peine à présenter qu'il se va pour deux ou trois cents représentations de suite au théâtre de Madian Square, à New-York. Le Vieux Drury, qui est redevenu tout à fait jeune, donnera encore deux représentations de "Hazel" demain, en matinée et en soirée. Après quoi ce fameux drame cédera la place à une autre combinaison d'un genre que nous ignorons encore mais que l'annonce nous dira bientôt.

A. M.

ACADÉMIE DE MUSIQUE—Beaucoup de monde hier soir à la représentation de la New Magdalen, Miss Ada Cavendish remplissant le rôle de Mercy Merrick. Ce soir, Camille, belle pièce en cinq actes d'Alexandre Dumas, Miss Cavendish personnifiant Camille. Samedi en matinée "Lady of Lyons" et samedi soir la New Magdalen pour la clôture de l'engagement de Miss Cavendish. Elle ne sera pas plus tôt loin qu'on la regrettera beaucoup, car elle est certainement une charmante et habile actrice.

Le Rév. McCoy, absent depuis 14 ans, vient de se fixer de nouveau à la Nouvelle-Orléans. Il dessert la chapelle des Marins, rue de l'Esplanade. Il y officiera cinq fois tous les dimanches. Une annonce insérée plus loin désigne les différents services. Le Rév. Pasteur est domicilié au No 61 rue de l'Esplanade.

(Gomer pour récolter.)

Qu'est-ce que c'est que Pearline? C'est une question qu'on peut voir affichée dans tous les quartiers de la ville et qui se trouve être une nouvelle compositon qui diminue d'une manière étonnante le travail pénible et la souvèse du blanchissage. Le fabricant, James Pyle, de New-York, en a chargé une grande quantité au détail ville et en a fait remettre gratuitement un échantillon dans chaque maison, donnant ainsi à chaque ménagère le moyen de le mettre à l'épreuve et à l'article est en effet à la hauteur des recommandations, il fera sans doute une riche moisson quand la moisson sera venu.

Ce qu'on entendra bientôt.

Oh! les jolies pantoufles, que je t'en remercie, elles sont bien belles!

—Ce n'est pas étonnant elles viennent de l'Etoile Rouge.

National Surgical Institute.—Un chirurgien de cet Institut si bien connu, accompagné de quelques assistants, fait maintenant sa visite annuelle à la Nouvelle-Orléans et va descendre à l'Hôtel St-Charles.

Les personnes ayant besoin de son ministère pour les cas de chirurgie et autres feront bien de s'adresser à lui tout de suite, afin d'avoir la bénéfice de toute la durée de son séjour.

L'Institut, dans sa spécialité, est sans rival. Pour de plus amples renseignements s'adresser au "National Surgical Institute," Atlanta, Ga.

Nous donnons ci-dessous, avec permission, quelques références des centaines pouvant être produites: Mme V. O'Keefe, Frank Vatter, S. E. Randle, Capt. J. W. Tobin, Anthony Bauhr, Morris Fahnestock.

Le bonheur est rare en ménage, mais on peut parfois faire un cadeau qui en est un, (bonheur), exemple: une de ces mignonnes que l'on vend, à l'Etoile Rouge, sous forme de pantoufles.

Le naufrage de l'Oncle-Joseph

Naples, le 27 novembre.

Le télégraphe vous a transmis la nouvelle de l'abordage et de la perte du steamer *Oncle Joseph*. L'enquête sur cet épouvantable désastre se sait à Livourne, et en attendant que le résultat en soit connu, je viens vous donner des détails recueillis aux sources les plus authentiques.

L'*Oncle Joseph* était un steamer de 800 tonneaux environ, appartenant à la compagnie Valéry. Il faisait habituellement les voyages de Naples à Marseille, touchant à Gênes. Quoique déjà vieux, il avait la réputation d'être solide et assez bon marcheur.

L'*Ortigia* appartient à la compagnie Florio. Il jauge environ 1,600 tonneaux, est de construction moderne, très fort de gabari, et desservit la ligne de Marseille à Naples, faisant escale dans les ports intermédiaires.

Il semble que la fatalité se soit attachée à ce malheureux navire, car, depuis qu'il existe, il a causé cinq à six abordages qui donnent lieu à de nombreux procès, et les indemnités que l'on réclame à la compagnie s'élèvent, dit-on, à environ deux millions.

Lundi dernier, 22 novembre, à neuf heures du soir, l'*Oncle Joseph* quittait Naples se dirigeant vers Gênes et Marseille. Il portait à bord six cents tonneaux de marchandises, 313 hommes d'équipage et 264 passagers, dont 253 pour Gênes et 11 pour Marseille. La plupart des voyageurs étaient de pauvres italiens des provinces méridionales qui, fuyant la misère de leurs pays, allaient comme tant d'autres s'embarquer pour l'Amérique, à Gênes où le steamer *Berlin* était en partance.

Le temps était beau quoique un peu brumeux, la mer légèrement houleuse. Aucun danger ne semblait à craindre.

L'*Ortigia* de son côté partait de Gênes, mardi, 23 novembre, à onze heures et demie du soir, se dirigeant vers Naples. Il était très pesamment chargé, portait quarante-quatre hommes d'équipage et trente-six passagers. La traversée se faisait régulièrement, quand dans la nuit du mardi au mercredi, vers trois heures du matin, à onze milles de l'île Tino, à la hauteur de la Spezia, le second, qui était de quart, aperçut à travers un léger brouillard un feu blanc sur sa gauche. Ne voulant qu'une seule lumière, il crut avoir devant lui un navire à voile, commanda manœuvre en arrière et fit gouverner à droite, pensant ainsi éviter une rencontre. Mais, par un effet d'optique résultant de la brume, la distance était trop courte, un choc épouvantable se fit sentir et des cris déchirants s'élevèrent de tous côtés. C'était l'*Oncle Joseph* qui, abordé par la proue, s'entr'ouvait.

Le spectacle était horrible. Tous les passagers émigrants, couchés sur le pont de l'*Oncle Joseph*, la plupart en proie à un violent mal de mer, courraient éperdus, s'attachant à tout ce qui leur tombait sous la main. Les uns se jetaient dans la mer; les autres s'accrochaient aux embarcations qu'ils essayaient de mettre à l'eau. Les femmes et les enfants criaient et, courant éperdus, augmentaient la confusion. D'ailleurs, toutes les mesures devaient être inutiles. La violence du choc fut telle qu'en moins de trois minutes, le malheureux navire s'enfonçait dans les flots, au milieu d'innombrables tourbillons, amoncelant avec lui presque tous ces infortunés.

A bord de l'*Ortigia* la confusion n'était pas moindre. Réveillés en sursaut, les passagers ne se rendant pas compte de la collision, croyaient que leur navire coulait; ils grimpaient aux cordages, ou se précipitaient sur les embarcations que l'on mettait précipitamment à la mer pour secourir les naufragés.

Le capitaine, aidé du second et de l'équipage, put ramener un peu d'ordre, et les tranquiliser. Le spetacle était déchirant. La mer était couverte d'épaves sur lesquelles des malheureux se cramponnaient avec l'énergie du désespoir, poussant des cris lamentables, surtout lorsque le courant les éloignait du navire. Peu à peu les survivants disparaissaient les uns après les autres.

Les recherches ont duré quatre heures, *jusqu'au moment où*, dit un passager, *le silence fut complet*.

On n'avait pu sauver que cinquante-sept naufragés, dont vingt tous matelots. La mer avait englouti le reste. Le capitaine Lacombe se trouve au nombre des victimes. Le second Perrichi, le maître d'équipage Renucci et le premier mécanicien étaient aussi sauvés.

L'*Ortigia* ne pouvait plus continuer ses recherches, car une voie d'eau s'était déclarée à l'avant et les pompes ne pouvaient l'étancher. On croyait d'ailleurs que toutes les recherches étaient inutiles. Et cependant, le lendemain, le steamer français *Marie Louise* recueillait, à vingt-cinq milles des côtes, un malheureux naufragé, professeur de langue, nommé Michel Creuco; il était devenu fou d'épouvante.

Le navire italien ne pouvant risquer plus longtemps l'existence de ceux qu'il avait à son bord, se dirigea en toute hâte vers Livourne pour réparer ses avaries qui sont des plus graves. A peine fut-il entré dans le port que la nouvelle du désastre se répandit avec la rapidité de la foudre. La foule envahit les quais, les blessés au nombre de trois ou quatre furent conduits à l'hôpital. La compagnie Valéry, avec un zèle des plus louables, prit à sa charge le logement et l'entretien des survivants.

Le capitaine de l'ortigia immédiatement se mit à la disposition de l'autorité judiciaire. Un conseil d'enquête dont fait partie le consul de France, a été nommé et fonctionne jour et nuit. Tout les survivants sont séparés les uns des autres afin qu'ils ne puissent communiquer ensemble, et ils sont interrogés avec le plus grand soin.

Jusqu'ici on ne sait à qui incombe la terrible responsabilité du désastre; le résultat de l'enquête le fera connaître.

Les journaux italiens ne citent que des versions favorables à l'*Ortigia*. Des témoins affirment que l'*Oncle-Joseph* n'avait pas ses feux allumés, ce qui paraît incroyable, la Compagnie Valéry ayant au commandement de sa flotte nombreuse, des marins éprouvés par de longues années de navigation. D'ailleurs cela semble en contradiction avec le rapport du capitaine italien qui a vu au moins un feu blanc.

La Compagnie *Florio*, dans son rapport, ne craint pas d'insinuer que le maître d'équipage de l'*Oncle-Joseph*, invitant les matelots et les passagers à boire, à l'aide de tuyaux de pipes, le vin des barriques chargées sur le pont, était ivre. Cette grave accusation ne repose sur aucune attestation positive et ne peut s'expliquer que par un désir trop vif de rejeter sur un autre la responsabilité du malheur arrivé. En tout cas, il eût été de simple convenance de ne pas émettre des insinuations de ce genre et d'attendre tout simplement le résultat de l'enquête.

Du reste, à part cette critique, que je crois méritée, il faut rendre justice à l'équipage de l'*Ortigia*, qui a montré le plus grand dévouement dans le sauvetage, et a comblé de soins et d'attentions les naufragés.

Presque tous ces infortunés, ainsi que je le disais plus haut, étaient de pauvres Napolitains émigrants; quelques-uns cependant, retournaient dans leur pays de la haute Italie. Parmi les passagers se trouvaient trente-deux femmes, dont quatre seulement ont été sauvées, et vingt-deux enfants, qui tous sont noyés.

Un portefaix de San-Giovanni à Teduccio, aux portes de Naples, avait dû s'embarquer la semaine précédente, mais son passeport n'étant pas en règle, il dut retarder son départ et à péri dans la catastrophe. Il y avait également à bord un jeune homme de dix-huit ans, d'une des bonnes familles du nord de l'Italie, un pauvre pilote 2| deux matelots retournant dans leur pays, emportant avec eux les économies qu'ils avaient faites en navigant. Le pilote avait trois mille francs.

Parmi les victimes se trouvent encore deux jeunes époux qui venaient de se marier. La jeune femme, Concetta Rota, avait dix-huit ans, n'avait jamais vogé sur mer, et au dernier moment ne voulait plus s'embarquer. Avait-elle la vision de la terrible fin qui l'attendait?

Trabucco, le joueur de cor, l'agent de Mazzini, connu par ses aventures et ses malheurs, sortait de prison et allait s'embarquer sur l'*Oncle Joseph*, quand la veille du départ il tomba malade et dut aller à l'hôpital. Il l'a échappé belle; mais cela ne l'a pas effrayé, car il s'embarque par le prochain vapeur.

EMILIO.

Que d'élégance!

Ah! mais n'est chausses à l'Etoile Rouge!

Nouvelles Télégraphiques.

FRANCE.

La mort de Mme Thiers.

Paris, 12 décembre — Mme Thiers, après une longue maladie, suivie d'un moment de convalescence, est morte hier soir dans les bras de sa sœur, Mlle Dosne. Ses funérailles seront célébrées mardi à l'église de Notre-Dame de Lorette. La défunte était âgée de 58 ans.

Robert Mitchell et Paul de Cassagnac.

Paris, 13 décembre. — Le schisme qui s'est produit récemment dans le parti bonapartiste a donné lieu à un vif échange de récriminations et de reproches entre M. Paul de Cassagnac et son ancien ami M. Robert Mitchell, le chef des dissidents. M. de Cassagnac ayant accusé M. Mitchell d'inconséquence politique, celui-ci a riposté par une lettre sarcastique et mordante dont M. de Cassagnac a refusé l'insertion dans son journal, le *Pays*. La lettre a néanmoins paru dans le *Figaro* d'hier. M. Mitchell, après avoir énuméré les diverses contradictions qui se rencontrent dans la carrière politique de M. de Cassagnac, termine par les remarques suivantes: "Vous n'avez jamais passé un jour en prison ni payé un sou d'amende depuis que vous vous occupez de politique. Tout en restant les amis et les adversaires en public, vous avez secrètement sollicité et invariablement obtenu le pardon du gouvernement." On s'attend à un duel.

Mme de Kaulla devant la commission parlementaire.

Paris, 12 décembre.—Le baronne de Kaulla, dont le nom se trouve encore dans toutes les bouches, a comparu hier devant la commission parlementaire chargée de faire une enquêque sur la conduite du Général Courtot de Cissey. Elle semble avoir fait une impression favorable. Cela sera sans doute attribué par M. Henri Rochefort à la corruption des membres de la commission et aux charmes personnels de la dame.

Une baronne faussaire.

Paris, 13 décembre.—Le baron de Friedland et sa femme ont été arrêtés Celle-ci, qui est fille du duc de Persigny, petite-fille de la princesse de la Moscowa et filleule de l'ex-impératrice Eugénie, est accusée d'avoir contrefait la signature de sa grand'mère sur des billets représentant un total de 198,000 frs.

Il paraît que la baronne avait beaucoup souffert de la prodigalité de sa mère et d'avarice de sa grand'mère, la princesse de la Moscowa, et a commis le crime sous la pression d'un besoin absolu. La princesse de la Moscowa a toujours été regardée comme excentrique, pour ne pas dire plus.

Petit Madrid.

Madrid, 12 décembre.—Adelina Patti a reparu samedi soir à l'Opéra après une absence de dix-sept ans. Elle est née à Madrid; ses parents étaient d'obscurs artistes de la compagnie d'opéra qui se trouvait à Madrid en 1844. Le roi assistait à la représentation. La salle était comble. On demandait vingt cinq dollars pour des fauteuils d'orchestre et $4 pour des places de la galerie supérieure. La cantatrice a été applaudie avec enthousiasme et couverte de fleurs. Nicolini a eu aussi sa part d'applaudissements.

Le nihilisme en Russie.

Saint-Pétersbourg, 13 décembre—La *Russie* rapporte que Polivanoff, criminel politique important et ancien lieutenant de la garde impériale, a été arrêté et que plusieurs écrits séditieux et photographies de nihilistes récemment exécutés ont été trouvés sur lui.

Marquis américain.

Londres, 13 décembre—On télégraphie de Rome au *Times*: "Le pape a conféré à M. J. Murphy, riche négociant de San Francisco, le titre héréditaire de marquis, en reconnaissance des grands services qu'il a rendus à la religion en Amérique et en Europe."

C'est bien gentil un bébé, surtout avec une paire de bottes dorées de l'Etoile Rouge.

De la Nile-Orléans à Washington.—La direction de la grande voie Pan Handle and Pennsylvania applaudit sur cette ligne des wagons dortoirs qui vont tous les jours sans changement ni temps d'arrêt, de Chicago et de Columbus, Ohio à Baltimore et à Washington. Arrivant dans ces dernières villes le matin ce qui permet aux voyageurs de déjeuner et de faire leur toilette avant les heures d'affaires.

La Pan Handle and Pennsylvania est aussi le chemin de fer qui emporte chaque train est accompagné d'un wagon restaurant où se servent d'excellents mets. Les voitures sont propres, élégantes et confortables. Quant au pays que l'on traverse, il est tout simplement admirable. De fait la ligne de railways dont nous parlons a pu à juste titre dire que les voyageurs n'ont jamais à descendre d'un train. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Col W M Washington, agent général dans le sud au bureau des chemins de fer, coin Camp et Commune et à Cincinnati au Col Sidney B. Jones, agent général pour les passagers.

La bénédiction d'un vieillard. La lettre suivante a été adressée à un écrivain pour ce journal Holly N Y juin 1880

Mon cher monsieur—Je suis un vieillard de soixante-sept ans et depuis trois ou quatre ans je souffrais d'une affection du foie, que qui empirait toujours. Je rendais une énorme quantité de sang, et la quantité paraissait augmenter de semaine en semaine et mon force diminuait tous jours, je crus que j'allais bientôt mourir, et je me mis alors en état si je n'avais pas pris la Warner's Safe Diabetes Cure que je n'avais engagé à prendre les recommandations d'un ami qui l'avait employé et qui avait été guéri. J'ai donc usé du Safe Diabetes Cure, il m'a guéri et je pense que c'est la meilleure chose du monde.

Oh! si j'étais riche! c'est moi qui voudrais être chausses comme cette dame là

Tu n'as pas besoin d'être riche pour cela, en allant à l'Etoile Rouge tu te chausseras aussi bien et pour bien peu.

Décédé hier, 16 décembre 1880, à 6 heures du matin, à l'âge de 72 ans 8 mois et 9 jours, Dame MICHAELA DE ARMAS, veuve du LOUIS ALFRED DUCROS. Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles Ducros et De Armas, sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cet après-midi à 3 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence No 340 rue Royale entre celles Esplanade et Paix.

Décédé hier, à 3 heures de l'après midi à l'âge de 44 ans, DANIEL BEROUD, né en Suisse dans le canton de Vaud. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu ce soir à 3 heures. Le convoi partira de l'enseignes des rues Deuxième et Dryades, où le corps est exposé.

Un service funèbre sera célébré SAMEDI matin, 18 décembre, à 8 heures, à l'église de Saint-Joseph, rue Commune, entre Liberté et Howard, pour le repos de l'âme de feu ALPHONSE MAUREAU. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'assister à la cérémonie religieuse.

De la part de sa veuve et de son fils.

Eglise St-Peter.

Le Rév. McCOY, pasteur de l'Eglise St-Peter, rue de l'Esplanade destine aux marins et autres, et de retour à la Nlle Orléans, après une absence de 14 ans. Il officiera lui-même, ou se fera représenter par un autre ministre, quand il ne pourra exercer personnellement aux ministères, tous les dimanches à 6 heures du matin, aussi à midi, pour les litanies, à 4 heures pour les enfants et à 4 heures pour les personnes de couleur. Office dû soir, à 7 heures.

17 déc—3f.

Sociedad Union Española de Beneficencia Mutua.—Los oficiales y miembros que la compongan se reuniran en Asamblea General Extraordinaria, en el local de costumbre, esquina San Claude y Dumaine, el DOMINGO 19 del corriente á las 4½ de la tarde, para dar lectura por la vez, y someter á la aprobacion de la asamblea los nuevo Reglamentos decretado la mayor Autoridad competente.

Por ordenes de DON TOAS JORDA, Presidente.
A. ALVAREZ GALAN, Secretario.
17dec—3f

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 16 DEC.—CLASSE No 300.
Tirage de 4 heures P. M.

75 41 38 | 2 68 67 37 44.47 52 31|73

Les tirages et dessins, publiés dans tous les petits journaux, ne sont pas faits et publiés et journalisés dans les salons de la Compagnie.
Un témoignage sera apposé sous signature
Ce 16 déc. 1880—4 heures P. M.
ADAM GUYER
LOUIS M. PLATT
Commissaires.

Les pièces de nos étrages quotidiens, on a vu, elles vus en tous tem